

De : [QualitéDesServices](#)
À : [REDACTED]
Objet : TR: Avis d'appréciation des services
Date : 2 octobre 2024 10:42:00

Bonjour,

Je vous écris en réponse à votre courriel du 19 septembre dernier dans lequel vous faites part de votre préoccupation concernant les certifications de l'entreprise CompTIA qui ne sont plus offertes au Québec.

Après vérification, aucune décision de l'Office québécois de la langue française n'a été rendue concernant l'entreprise CompTIA ou ses certifications.

En vertu de la *Charte de la langue française*, toute entreprise qui offre des biens ou des services au Québec doit informer et servir sa clientèle en français. Selon le contexte, les entreprises peuvent faire des choix, à leur initiative, afin de se conformer à leurs obligations linguistiques. L'Office offre un accompagnement personnalisé aux entreprises pour les soutenir à cette fin.

Meilleures salutations,

Tamara Léa Louis

Commissaire à la qualité des services

Office québécois de la langue française
Secrétariat général et Direction générale
des communications et des services linguistiques

Téléphone : [REDACTED]
qualitedesservices@oqlf.gouv.qc.ca

De : Courriel Webmestre

Envoyé : 19 septembre 2024 12:44

À : QualitéDesServices

Objet : Avis d'appréciation des services

Avis d'appréciation des services

Sujet : #sujet#

Coordonnées

Salutation : [REDACTED]

Prénom : [REDACTED]

Nom : [REDACTED]

Nom de l'organisme : [REDACTED]

Courriel : [REDACTED]

Téléphone : [REDACTED]

Adresse : [REDACTED]

Ville : [REDACTED]

Code postal : [REDACTED]

Message

Madame, Monsieur, Je vous écris pour exprimer ma préoccupation concernant la décision récente d'exclure les examens de certification Comptia au Québec étant donné qu'ils ne sont pas offerts en français. En tant que professionnel du domaine des TI, j'utilise couramment la langue anglaise pour ma formation et mon travail. Il est une pratique courante dans l'industrie internationale des TI de procéder aux évaluations en anglais, y compris les certifications Comptia. Par conséquent, il me semble inutile et même contreproductif de m'obliger à voyager en Ontario pour passer ces examens en anglais. L'utilisation du français pour ces examens ne serait pas seulement inconfortable pour moi, mais aussi pour d'autres professionnels du domaine des TI qui sont plus à l'aise avec l'anglais. Cette décision pourrait potentiellement entraver la croissance et le développement de l'industrie des TI au Québec, car elle pourrait décourager les candidats qualifiés de poursuivre les certifications Comptia en raison de la barrière linguistique. Je crois fermement que l'Office de la langue française du Québec devrait réexaminer cette décision et permettre la poursuite des examens de certification Comptia en anglais au Québec. Je comprends l'importance de préserver et de promouvoir la langue française, mais dans ce cas, il semble que les avantages de maintenir le statu quo l'emportent sur tout inconvénient potentiel. Je vous demande instamment de réexaminer cette question et de considérer les implications qu'elle pourrait avoir sur l'industrie des TI et le développement professionnel de ses travailleurs au Québec. Je suis ouvert à discuter de cette question davantage si nécessaire et je serais reconnaissant pour votre attention rapide à cette question. Cordialement, [REDACTED]

Personnes avec lesquelles vous avez déjà pris contact :

Informations techniques

Reçu le 19 septembre 2024 à 12:43.

Adresse IP : [REDACTED]

Fureteur : [REDACTED]

Origine : OQLF